

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 octobre 2023

ID : 014-211401815-20231016-DELIB20231003-DE

Exécutoire le 31 octobre 2023



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 21 Votants : 24	<b>Séance du 16 octobre 2023</b>
Date de la convocation : 10 octobre 2023	
<b>Delib20231003</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoirs :

Mme Claude FRÉMIN à M. Mustapha MZARI-ROSSI  
Mme Anne-Marie ARANDA à Mme Pascale BOURSIN  
M. Valéry DELAGE à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

### Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

M. Laurent EUDE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 octobre 2023

ID : 014-211401815-20231016-DELIB20231003-DE



Exécutoire le 31 octobre 2023

**Delib20231003**

**OBJET : Renouvellement de la convention lecture publique avec Caen la mer**

Depuis 2019, la Mairie de Cormelles le Royal a passé une convention avec la Communauté Urbaine Caen la mer pour intégrer le réseau de lecture publique partagé, intégrer un système commun de gestion des bibliothèques (SIGB) et équiper les collections avec la technique RFID pour permettre aux habitants d'avoir accès à un plus grand nombre d'ouvrages et d'équipements, et de faire circuler plus facilement les livres.

Il est proposé de renouveler la convention dans les mêmes conditions qu'actuellement, avec une gestion en régie de la bibliothèque municipale, la mise en ligne des contenus sur le portail des bibliothèques, la participation aux groupes de travail, la gratuité des emprunts et l'homogénéité des conditions de prêt à l'échelle du réseau, l'utilisation du SIGB, la mise à disposition des ressources en ligne.

Le coût pour la Commune est inchangé et s'élève à 0,15 € par habitant pour le portail et les ressources en ligne, et à 0,30 € par habitant pour le SIGB.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention lecture avec Caen la mer, pour les années 2023-2026.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'approuver le renouvellement de la convention de participation au réseau de lecture publique, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de la convention de participation au réseau de lecture publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 19 octobre 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN